

Une installation provisoire et de nouvelles mesures pour mieux gérer les déchets à Vevey

Mesdames et Messieurs,

Une déchetterie provisoire proche du centre-ville, une réorganisation des tournées de ramassage et une nouvelle politique de gestion des encombrants figurent parmi les mesures mises en place pour mieux gérer les déchets à Vevey. Une campagne de sensibilisation auprès de la population est lancée.

L'introduction de la taxe au sac au 1^{er} janvier 2014 a engendré un changement de comportement de la part des citoyens et des entreprises dans la manière de trier les déchets. La Direction des Espaces publics a dû affronter le mécontentement et la multiplication des incivilités. Face à ce bouleversement profond, les Autorités ont pris du temps pour définir une nouvelle manière de gérer les déchets en ville. Celle-ci a été précisée avec l'aide d'une commission spécialement créée à cet effet et composée de représentants de partis politiques et de partenaires externes.

Aujourd'hui, la Municipalité, sur la base des recommandations de la commission, annonce la mise en place de 5 mesures importantes.

1/ l'ouverture au public le 14 décembre d'une déchetterie provisoire. Cette dernière est actuellement en cours d'installation. Elle se situe à l'avenue Reller, à côté de la voie CFF. Une signalétique adaptée guidera les citoyens. Des collaborateurs de la Direction des Espaces publics accueilleront les usagers les lundis et mercredis de 7h à 19h et le samedi de 8h à 17h. Tout type de déchets pourra y être déposé.

2/ le calendrier de collecte « porte-à-porte » a été unifié pour toute la ville. Il se compose ainsi :

- lundi : végétaux crus (déchets de jardin) ;
- mardi : ordures ménagères (incinérables en sacs taxés blancs) ;
- mercredi : papier et carton ;
- jeudi : pas de collecte ;
- vendredi : ordures ménagères (incinérables en sacs taxés blancs)

3/ Ecopoints : les déchets organiques pourront à nouveau y être déposés (en conséquence, les dépôts au sol sur les zones marquées à cet effet disparaîtront). Outre les déchets organiques, les ecopoints accueilleront le verre vide et l'alu/fer blanc. Du fait de l'ouverture de la déchetterie, le nombre d'ecopoints sera plafonné à 20.

4/ comme précisé au point 2/, les déchets de jardin récoltés le lundi dans les conteneurs adéquats.

5/ les déchets encombrants seront pris en charge à la déchetterie. Une collecte à domicile est possible sur demande. Un rendez-vous pourra être fixé auprès de la Direction des Espaces publics au 021 925 52 53 ou info-dechets@vevey.ch 10 jours à l'avance. 5 objets maximums pourront être collectés. Le citoyen sollicitant ce service personnalisé devra être présent au moment de l'évacuation.

Chaque citoyen et entreprise seront informés de l'introduction de ces nouvelles mesures. Concernant la déchetterie, une carte d'accès accompagnée d'un guide de tri des déchets ménagers et d'un lexique en plusieurs langues seront envoyés par poste sur la 2^{ème} partie du mois de novembre.

On peut enfin relever que depuis le 1^{er} septembre, une cellule d'intervention d'urgence ramasse les dépôts de déchets illégaux, tente d'identifier les auteurs de ces incivilités, leur adresse un avertissement et facture la prise en charge ou dénonce à l'Autorité compétente.